Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **33 (1907)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉS

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Procès-verbal de la 4e séance ordinaire, du jeudi 24 janvier 1907, à 8 1/4 h. du soir, au Palais de Rumine.

Présidence, M. E. Paschoud, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sous réserve d'une rectification demandée par M. Elskes, en ce qui touche aux conclusions de sa conférence sur les chemins de fer américains.

M. Elskes, dans une lettre adressée au président, s'exprime à ce propos comme suit :

« Je n'ai pas dit, je crois, et certainement n'ai pas voulu dire que nous n'avons rien à envier aux Etats-Unis en matière de chemin de fer ; s'il s'agit de régularité, peut-être, de confort, passe encore, mais d'utilité non, et j'ai surtout insisté sur l'absence de contrôle tracassier, qui fait que les trains sont réellement là pour le plus grand nombre ; non pour des fonctionnaires, mais pour le public et que ce dernier le comprend et le reconnaît, tandis que chez nous on est toujours à réclamer. Je désire que votre procès-verbal le dise bien nettement. »

Les candidats présentés dans la dernière séance sont proclamés membres de la Société vaudoise.

M. Louis Brazzola, architecte, candidat, est présenté par MM. Paris et Brazzola, ingénieurs.

La parole est ensuite donnée à M. Lugeon, professeur de géologie à l'Université de Lausanne, qui nous entretient du *sol de Lausanne,* de sa formation géologique et des phases successives par lesquelles il a passé jusqu'à ce jour.

De nombreux clichés illustrent la conférence, attentivement suivie et vivement applaudie.

M. G. Cuénod, ingénieur en chef au 1er arrondissement des Chemins de fer fédéraux, signale les agissements de la « Muraria », visant à faire boycotter, cette année, la Suisse et Lausanne en particulier, par les manœuvres et maçons italiens. Le danger est imminent, il faut y parer, mais comment ? M. Cuénod propose de mettre la question à l'étude au sein de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Une discussion très nourrie s'en suit, où il est rappelé les essais peu encourageants faits il y a une quinzaine d'années pour former des ouvriers suisses et les vaines tentatives de l'an passé, lors de la grève des manœuvres et maçons, pour introduire les ouvriers limousins dans la place de Lausanne.

La proposition de M. Cuénod est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 10 1/4 h.

CONCOURS

Etude d'un bâtiment pour grande salle et aménagement de la place de la Riponne, à Lausanne[1].

IIe projet retenu pour le Concours au 2e degré : Projet « Armes de Lausanne », de MM. Chessex et Chamorel-Garnier, architectes, à Lausanne.

IIIe projet retenu pour le concours au 2e degré : Projet « Apollon », de M. Neukomm, architecte, à Bâle.

Nous reproduisons, à la page 46, les principales planches de ces deux projets.

Procès-verbal des délibérations du jury du concours d'idées pour le Casino-Théâtre de Fribourg.

Le jury s'est réuni à Fribourg, le mardi 11 décembre au matin et a procédé ce jour-là et le mercredi 12, à l'examen des projets au nombre de 50, tous parvenus dans le délai fixé.

Il a appelé M. le Dr Aug. Schorderet, secrétaire du Comité du Casino-Théâtre, aux fonctions de secrétaire du jury.

[1] Voir No du 25 janvier 1907, page 33.

Les projets du concours sont les suivants :

Devises Nos 1. *Cyclette.* — 2. *Gardons les arbres.* — 3. *In dulci jubilo.* — 4. *30 XI 06.* — 5. *Disque rouge dans un disque blanc concentrique.* — 6. *6 décembre.* — 7. *Imago.* — 8. *Un trèfle à quatre feuilles.* — 9. *30 nov.* — 10. *Sarinette.* — 11. *Lina.* — 12. *Disque noir et blanc.* — 13. *Disque or et blanc.* — 14. *Zut.* — 15. *Bellevue.* — 16. *Au bord de la libre Sarine.* — 17. *Sarine.* — 18. *Une autre situation ; Variante Bellevue.* — 19. *Plaisirs.* — 20. *La musique adoucit les mœurs.* — 21. *Gaudeamus.* — 22. *Armailli jouant du cor.* — 23. *Barque dessinée.* — 24. *Fides.* — 25. *Vieux Fribourg.* — 26. *Orpheus.* — 27. *S. P. Q. F.* — 28. *Symphonie.* — 29. *Dégagements.* — 30. *Uri.* — 31. *Nov. 06.* — 32. *Künstlerleben.* — 33. *Moléson.* — 34. *8 cercles se coupant.* — 35. *Hans.* — 36. *Ecusson fribourgeois.* — 37. *Rädchen.* — 38. *Cirano.* — 39. *Gesang und Tanz.* — 40. *As de pique blanc.* — 41. *Lorette.* — 42. *Carmen.* — 43. *St-Augustin.* — 44. *Monico.* — 45. *Arte et voluptate.* — 46. *St-Michel.* — 47. *Joyeuses fêtes.* — 48. *Viola, Bass und Geige.* — 49. *Habsbourg.* — 50. *Me reviendras-tu ?*

Le jury se plait à reconnaître la valeur très réelle du concours dans son ensemble, riche pour la solution du problème posé en bonnes et judicieuses indications. Le niveau artistique des projets lui a paru fort réjouissant, il est heureux de pouvoir en féliciter un grand nombre d'auteurs.

Le jury ayant à désigner par ordre de mérite les projets lui paraissant avoir le mieux répondu aux exigences du programme a retenu, pour fixer son verdict définitif, les projets suivants :

Nos 1. *Motto Cyclette*, 2. *Gardons les arbres*, 7. *Imago*, 13. *Disque or et blanc*, 15. *Bellevue*, 22. *Armailli jouant du cor*, 48. *Viola, Bass und Geige.*

L'élimination des autres projets a été dictée principalement par les considérations suivantes :

1. Un grand nombre de concurrents n'ont pas, ou ont insuffisamment tenu compte des limites du terrain mis à leur disposition, soit celui indiqué par des lignes rouges sur le plan de situation.

Ils ont dépassé ces limites dans des proportions quelquefois très notables, ce qui a nécessité la mise hors concours pour ce fait des projets Nos 25. *Vieux Fribourg*, 42. *Carmen*, 45. *Arte et voluptate*, 49. *Habsbourg* et *31 Nov. 06.*

Ce dernier, notamment, est d'une valeur réelle, présentant beaucoup de très bonnes dispositions surtout quant à la scène ; le jury attire l'attention du Comité du Casino-Théâtre sur ce projet et lui en recommande l'acquisition.

D'autres concurrents ont à tort fait rentrer dans le cadre de leur projet tout ou partie des Grands-Places sur lesquelles le Comité n'a aucun droit et dont peut seul disposer le propriétaire, c'est-à-dire la ville de Fribourg. Le terrain avoisinant le théâtre qui devait d'après le programme être aménagé en jardin et emplacement de concert ne pouvait être que celui renfermé dans les limites indiquées au plan. Il est résulté de l'inobservation de ce fait que plus d'un concurrent a disposé les bâtiments de telle manière qu'il ne reste plus de place sur le terrain dont dispose le Comité, ni pour un jardin, ni pour un emplacement de concert.

2. Beaucoup de concurrents paraissent ne pas s'être rendu compte que la vue à ménager était celle dans la direction du Sud-Est, et l'ont malheureusement masquée par des ailes du bâtiment, ou ne l'ont pas suffisamment mise en valeur.

3. Il est fâcheux qu'un très grand nombre de projets n'aient pas tenu compte des exigences théâtrales en ce qui concerne la scène et ses accessoires. La profondeur de la scène était indiquée, ainsi que l'ouverture au rideau, chaque concurrent aurait

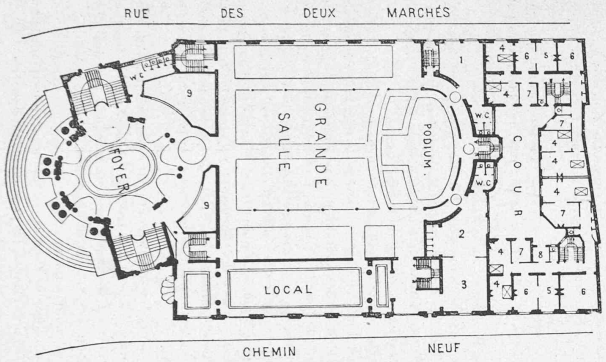

1. Plan du rez-de-chaussée.

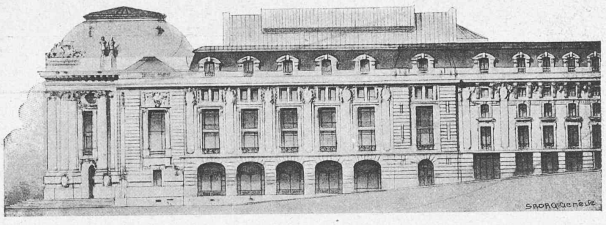

2. Façade latérale.

LÉGENDE : 1 = Foyer des artistes hommes. — 2 = Foyer des artistes femmes. — 3 = Salle, office en cas de banquet dans la grande salle. — 4 = Chambres. — 5 = Salons. — 6 = Salles à manger. — 7 = Cuisines. — 8 = Bains. — 9 = Grands vestibules.

IIe projet : « Armes de Lausanne », de MM. Chessex et Chamorel-Garnier, architectes, à Lausanne.

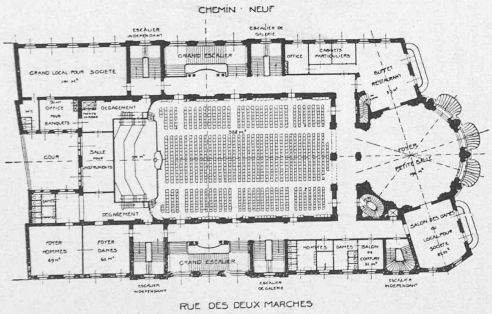

1. Plan du premier étage.

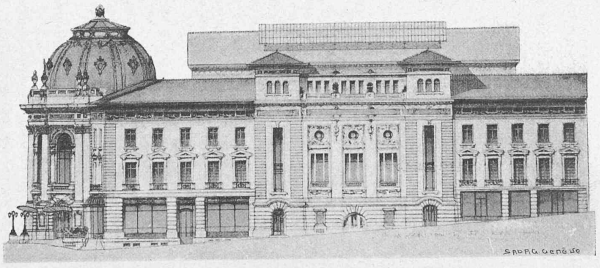

2. Façade sur le Chemin-Neuf.

IIIe projet « Apollon », de M. Neukomm, architecte, à Bâle.

ÉTUDE D'UN BATIMENT POUR GRANDE SALLE ET AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA RIPONNE, A LAUSANNE

dû savoir que la largeur de la scène doit comporter environ le double de l'ouverture du rideau, et qu'à cette largeur doit s'ajouter encore celle des dégagements latéraux indispensables.

Les magasins de décors font quelquefois entièrement défaut ou sont très mal disposés; dans certains projets, le rideau et les toiles du fond ne pourraient être haussés faute de place.

4. Les dégagements de la salle sont insuffisants en maints projets; les escaliers exigus ou mal éclairés et de formes qui pour le service d'un théâtre pourraient devenir dangereuses.

Les vestiaires manquent souvent d'ampleur, les W.-C. font complètement défaut ou sont trop parcimonieusement distribués.

5. L'on voit fréquemment le restaurant communiquer directement avec la salle, ou bien encore n'être accessible qu'au travers du bâtiment principal; ces dispositions sont toutes deux fâcheuses.

6. Le premier alinéa de l'art. 1 du programme est resté lettre morte dans beaucoup de projets où l'effet a été recherché non dans les grandes ligne et dans un groupement harmonieux et rationnel, mais souvent dans une superposition de motifs divers juxtaposés d'une manière peu harmonieuse et sans unité d'ensemble.

7. Le restaurant est disposé parfois d'une manière rappelant les grands casinos de bains de mer utilisés en été seulement et construits en fer et verre. Cette conception n'a pas paru judicieuse au jury. Plusieurs de ces restaurants sont éclairés d'en haut, disposition fort critiquable dans un site d'où la vue est si remarquable; d'autres fois ces locaux sont insuffisamment ajourés en façade et restent sombres.

Avant de passer à l'examen des projets retenus en dernier lieu le jury se permet de signaler la valeur artistique et les bonnes dispositions des façades des projets suivants: Nos 3. *In dulci Jubilo*, 4. *30 XI 06*. 27. *S. P. Q. F.*, 33. *Moléson*, 39. *Gesang und Tanz*, 41. *Lorette*, et l'intéressante et charmante perspective du No 45. *Arte et voluptate*.

Le projet No 12. *Disque noir et blanc*, est d'un grand caractère, il mérite une mention particulière.

Les projets Nos 1, 2, 7, 13, 15, 22, 48, donnent lieu aux observations suivantes:

No 1. *Motto Cyclette*. — La situation du bâtiment est bonne; celui-ci gagnerait cependant à être diminué un peu en longueur du côté de l'Ouest afin de permettre l'établissement d'un chemin tout autour du Casino-Théâtre.

Le jardin est bien ouvert au soleil du côté de la vue mais les beaux arbres des Grands-Places sont malheureusement supprimés. L'auteur a donné beaucoup trop d'ampleur au hall d'entrée; un foyer n'était pas demandé.

Les vestiaires sont très insuffisants.

La forme des escaliers est défectueuse; l'un d'eux manque de lumière. Le dégagement de la salle au point de rencontre du public en sortant avec celui débouchant par les escaliers est trop étroit et encombré.

Très belle entrée, bien disposée, mais avec trop d'ampleur. La salle est en bonne communication avec le restaurant; elle est avantageusement séparée du hall, avec de bons dégagements et issues latérales mais elle est trop petite comme surface; le jury préfère la suppression de la deuxième galerie afin d'augmenter la surface de la salle du rez-de-chaussée.

La disposition de la scène est bien comprise.

La disposition du restaurant et de ses annexes est heureuse. Le pavillon à musique n'est cependant pas à sa place, et les dépendances (office et buffet) sont insuffisantes.

Les salles de sociétés devraient être placées au 1er étage. L'accès des salons et cabinets particuliers par un escalier sans issue en sa partie inférieure est inadmissible, les lavabos et lieux d'aisance font défaut. Il n'en existe ni au rez-de-chaussée ni à l'étage. Ceux du sous-sol sont absolument insuffisants.

L'architecture des façades n'est pas heureuse; le jury lui reproche de manquer de silhouette, d'harmonie et de proportions.

L'exécution de ce projet pourrait se mouvoir dans des conditions de coût très acceptables.

No 2. *Gardons les arbres*. — Emplacement bon et utilisation du terrain pour le jardin très bien comprise.

L'auteur a fort heureusement su conserver les beaux arbres des Grands-Places, qui constitueront toujours un puissant et agréable élément décoratif.

L'entrée du Casino est bonne; les escaliers gagneraient à avoir plus d'ampleur. De même, les galeries des vestiaires pourraient être quelque peu élargies.

On verrait avec plaisir les dimensions de la salle augmentées afin de diminuer l'importance des galeries en encorbellement. Les escaliers au bout des galeries latérales pourraient être supprimés.

Les dispositions de la scène et ses dépendances sont bonnes.

La communication de la salle et du restaurant est suffisante sans être cependant tout à fait satisfaisante.

La disposition du café-restaurant est en principe recommandable, les façades devraient notamment en être plus ouvertes du côté de la vue et la disposition intérieure de la salle être moins « hâchée ».

Les dépendances (buffet et office) sont trop exiguës et les lavabos et cabinets disposés avec trop de parcimonie.

L'étage devrait être remanié et le nombre des salles augmenté.

Le groupement des façades accuse normalement la disposition des plans mais l'architecture n'en est pas mûrie et laisse fort à désirer. Les façades sont loin d'être à la hauteur du plan.

L'auteur a visiblement cherché à restreindre le plus possible la surface du bâtiment, il est allé un peu loin peut-être dans cette voie mais le jury envisage que le projet peut facilement et sans très grande modifications recevoir l'ampleur qui lui fait défaut.

No 7. *Imago*. — Par la grandeur dispendieuse du bâtiment, le jardin est réduit à des proportions mesquines. Le bâtiment dépasse même un peu la limite accordée, mais par des hors d'œuvre seulement.

L'entrée est bonne, le vestiaire suffisant, mais n'existant que d'un côté de la salle. Les vestibules de l'entrée sont larges et bien éclairés. La salle de musique au 1er est de très bonnes dimensions et bien desservie par les escaliers.

La communication entre le restaurant et la grande salle n'est pas bien résolue, il en est de même de la disposition de la scène.

Ce projet a pris des dimensions très considérables par le développement du vestibule Nord et celles du restaurant, ainsi que par la disposition non demandée d'un foyer et d'une chambre spéciale pour les musiciens. Le jury pense toutefois que le projet pourrait facilement être réduit à des proportions plus modestes sans perdre des qualités qui l'ont fait distinguer.

L'architecture de la variante est préférée par le jury. Le caractère est un peu sévère pour l'expression du but, mais, en somme, façades bien étudiées et heureuses dans leur groupement et dans leurs lignes.

No 13. *Disque or et blanc*. — La situation du bâtiment pourrait être acceptable; il est regrettable qu'elle ait pour effet de faire disparaître les arbres existants.

L'entrée est bonne, mais il est inutile de rétrécir le porche et de le diviser en deux parties. Les vestiaires sont insuffisants.

La salle a des proportions exagérées, mais est bien flanquée de galeries latérales. La communication avec le restaurant est très bonne.

La scène est bien comprise, mais pourrait être réduite un peu comme la salle. Il n'y a qu'un escalier accédant aux galeries.

La position du café-restaurant est bonne, mais ce local est insuffisamment ajouré sur les façades. Sa forme intérieure n'est pas plaisante. La salle à manger est un peu exiguë ; les dépendances pourraient être plus larges. Les orchestres sont disposés d'une façon très critiquable. Les aisances sont bien aménagées dans tout le bâtiment.

La salle de musique est excentrique et d'un mauvais accès. Le foyer a des proportions inconsidérées et n'est pas éclairé suffisamment.

L'auteur a cherché dans les lignes du toit une grande expression extérieure, mais il a commis la faute de conduire à ces grandes masses par des dispositions non motivées. La recherche de la simplicité demandée au programme est visible, mais l'étude en beaucoup de points est décidément trop insuffisante.

Les grandes dimensions ont pour effet d'augmenter le volume et par conséquent le coût de ce bâtiment, le projet ne serait pas facilement réductible.

N° 15. *Bellevue.* — L'auteur a bien placé son bâtiment sur l'extrême limite Nord en vue d'augmenter la partie Sud destinée aux jardins. Les arbres actuels disparaissent.

La salle est à l'étage, d'où il résulte que la facilité de communication demandée entre celle-ci et les autres parties du bâtiment répond moins exactement que dans les projets précédents aux exigences du programme. L'entrée est bonne. La salle, très vaste, est augmentée par la disposition d'un podium vis-à-vis de la scène. Cette disposition parait au jury aller au delà du but.

La scène est bonne. Le magasin de décors est peu spacieux et mal placé. Le café-restaurant, bien exposé et bien étudié, a toutes les dépendances désirables. La distribution des cabinets d'aisances ne donne pas grande satisfaction.

Les façades sont bien groupées et simples; la salle est bien caractérisée extérieurement.

Le coût serait élevé par le fait du grand développement de la salle et notamment de la hauteur de celle-ci.

N° 22. *Armailli jouant du cor.* — Ce projet présente une bonne disposition analogue à celle du N° 2. Le bâtiment gagnerait à être porté un peu plus à l'Est afin d'assurer un meilleur dégagement au Sud-Ouest et de ménager l'allée d'arbres longeant à l'Ouest les Grands-Places. Il est à noter que ce projet dépasse au Nord les limites fixées, non par des constructions, il est vrai, mais par une marquise couverte. Les arbres sont conservés.

La grande salle est placée à l'étage ; il y a lieu de faire ici la même observation que pour le projet 15. Les escaliers d'accès au rez-de-chaussée sont bons et bien éclairés ; la petite salle de musique est très bien disposée. La galerie devant la salle forme un dégagement qui serait très apprécié. Le jury ne peut approuver la disposition des escaliers des galeries débouchant dans la salle au rez-de-chaussée, cela malgré la présence d'escaliers de sortie aux extrémités des galeries. La situation au sous-sol des cabinets ne donne pas entièrement satisfaction.

La scène est trop étroite et ne répond pas aux exigences d'un théâtre bien aménagé ; elle manque totalement de hauteur pour la manœuvre des toiles de fond.

Le restaurant est très bien disposé et bien éclairé, mais beaucoup plus vitré qu'il ne l'est désirable. La salle à manger, intitulée restaurant, laisse à désirer. Les dépendances sont comme ailleurs insuffisantes et les aisances sont absolument négligées. Les locaux de sociétés au 2me étage ne répondent pas au programme.

Il en est de même de l'architecture, en contradiction avec les conditions de simplicité demandées par le programme et avec ce qu'il serait désirable de voir ériger à Fribourg. Le café présente un caractère qui fait penser plutôt à un Casino de bains de mer.

N° 48. *Viola, Bass und Geige.* — La situation est bonne ; les arbres sont partiellement conservés.

L'entrée gagnerait à être élargie par l'enlèvement des cloisons qui l'étranglent. Le vestibule et les vestiaires sont de belles allures, clairs et très bien aménagés.

Le restaurant est trop petit, mais il peut facilement être agrandi en le réunissant à la « salle des pas perdus » qui n'est pas demandée et en reportant l'orchestre à l'extérieur. La salle à manger est petite, mais d'un agrandissement facile.

La communication de la salle et du restaurant est excellente. Les escaliers d'accès sont très bons ; bonne disposition également des galeries. L'ouverture du rideau est trop basse par rapport aux galeries.

Les salles de sociétés sont trop petites, mais on pourrait en créer de plus grandes en disposant pour cela le logement du tenancier qu'on peut reporter aux combles.

La scène telle qu'elle est présentée est insuffisante, mais il y a la place disponible pour la rendre conforme. L'aménagement de la salle de musique serait à modifier ; on peut se demander si la voûte en plein cintre répondra aux lois de l'acoustique.

L'architecture des façades, dans ses lignes principales, accuse bien le caractère de l'édifice, et présente de bonnes lignes et une silhouette agréable. La partie de la scène dépassant la toiture pourrait être enlevée sans inconvénients ; son utilité n'est pas démontrée. L'architecture de la grande salle devrait être mieux étudiée.

Ce projet est bien pondéré et étudié, et il serait d'une exécution facile.

Après délibération, le jury, unanime, a pris la décision d'allouer :

Une première prime de 1600 fr. au projet N° 49, *Viola, Bass und Geige,* auteurs MM. Pfister frères, architectes, à Zurich.

Deux primes de 900 fr. chacune aux projets :

N° 2, *Gardons les arbres,* auteur M. Paul de Rutté, architecte, Paris et Berne, et N° 15, *Bellevue,* auteur M. A. Romang, architecte, à Bâle.

Une 4me prime de 600 fr. au projet N° 7, *Imago,* auteur M. Erwin Heman, architecte, à Bâle.

Fribourg, décembre 1906.

Alfred Rychner, architecte ;
R. de Wurstemberger, architecte ;
Karl Moser ;
Dr A. Schorderet, secrét. du Comité et du Jury ;
d'Eggis, président du Comité du Casino-Théâtre ;
Ern. de Weck.